

Rapport du conseil communal du 23 août 2023

Présents :

Monsieur Luc Delvaux, Bourgmestre;
Monsieur Philippe Leerschool, Madame Pascale Ummels, Monsieur Pierre Frankinet, Échevins;
Monsieur Denis Lambinon, Monsieur Olivier Rouxhet, Madame Laure Malherbe, Madame Noëlle Wildériane, Monsieur Philippe Defays, Monsieur Michel Beaufays, Monsieur Amaury Masson, Monsieur Emmanuel Radoux, Madame Lucie Voué, Madame Isabelle Moreau, Madame Catherine Gasquard-Chapelle, Madame Sylvie Garray, Monsieur Damien Fontaine, Conseillers;
Madame Anne Defgnée-Dubois, Présidente du CPAS;
Madame Anne-Françoise Delville, Directrice générale f.f.;

Excusés :

Madame Angélique Vangossum, Monsieur Christian Moray, Échevins;
Monsieur Alain Collienne, Monsieur Sébastien Doutreloup, Monsieur Patrick Heyen, Conseillers;

En vert, les votes.

En mauve, nos remarques.

En ce qui concerne les questions orales d'actualité, nous reprenons tel quel le résumé du procès-verbal publié par la commune. Nos remarques complémentaires sont en mauve.

1. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

2. Vente de fûts à compost - Règlement tarifaire - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

88,33 euros TVA comprise

La commune vend environ 5 fûts par an. La commune a reçu un retour sur la bonne qualité de ce produit.

3. Marché de Fournitures - Acquisition de mobilier et d'équipement pour la bibliothèque - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

34.995,62 €, 21% TVA comprise

Les menuisiers du service travaux interviennent, entre autre, sur le poste mobilier. Certains meubles ont pu être récupérés des Chiroux (tables et bancs pour enfants).

4. Cadre ouvrier - Emplois de Brigadiers - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

Y aura-t-il des places d'observateur ? oui

5. Cadre administratif - Emplois de chefs de bureau administratifs A1 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

Il s'agit d'approuver la procédure de désignation de quatre chefs de bureau administratif A1 pour les services :

- Etat civil
- Citoyens et Acteurs économiques
- Ressources Humaines et Encadrement scolaire
- Finances

Y aura-t-il des places d'observateur ? oui

Questions orales d'actualité

Le Collège communal informe le conseil que suite à l'invitation de l'« Alliance pour la Consigne » il a signé une lettre de soutien en faveur de l'instauration d'une consigne pour les canettes et bouteilles, mais contre le système de consigne digitale proposée par Fost Plus. L'Alliance pour la Consigne transmettra toutes les lettres signées par les Villes et Communes aux ministres compétents début septembre.

Pour rappel, le MCS avait déposé le point 33. Intégration de la Commune de Sprimont à la liste des autorités locales participant à la campagne "Yes we can" quant à la consigne des canettes et de toutes les bouteilles en plastique à l'ordre du jour du conseil communal du 31 mai 2021. Ce point avait été approuvé à l'unanimité.

Une conseillère MCS remercie pour l'invitation que les membres du conseil ont reçue afin de participer à une réunion de présentation des futurs travaux de rénovation de l'administration communale, lors de laquelle des réponses ont pu être apportées.

Un conseiller MCS demande si dans le cadre de la réforme du bail à ferme, et notamment tenant compte du fait que tous les baux doivent être formalisés par écrit, l'administration sera prête pour le 1er janvier 2024. Il attire l'attention sur le risque que cela comporte pour les preneurs actuels dont le bail oral pourrait être dénoncé par un autre agriculteur.

Il souligne que les baux (puisqu'ils ne sont pas réglementaires) risquent de poser problème lors d'éventuelles sessions de ferme. Si nous ne sommes pas en ordre, nous prenons de grands risques.

Le Collège ne peut répondre quant à l'échéance et évoque le fait que la mise en ordre des baux oraux ne va pas se faire sans problème. Il n'est en effet pas certain, au regard des nouvelles règles, que chaque preneur actuel puisse garder les terrains qu'il occupe actuellement. Il risque d'y avoir plus de mécontents à l'avenir.

Le conseiller MCS explique qu'il faut distinguer le fait de faire un nouveau bail et le fait de mettre par écrit un bail oral existant.

Le Collège précise que si à l'époque il y a eu des rassemblements de parcelles c'était dans le cadre d'association d'agriculteurs et non pour se mettre dans l'illégalité.

Le travail se poursuit et l'objectif est bien de remettre la situation en ordre d'un point de vue juridique.

Un conseiller MCS : le bulletin communal distribué tout récemment reprend l'annonce d'une soirée de présentation du nouveau livre « Témoignages », il est regrettable que les familles qui ont participé n'aient pas reçu préalablement une invitation.

Le Collège : l'invitation est bien partie et devrait avoir été reçue ou l'être tout prochainement.

Une conseillère MCS : le bulletin communal annonce également l'inauguration du chemin vicinal n°35 et le fait que sera dévoilée une plaque nominative. N'est-ce cependant pas une compétence du conseil communal que de donner un nom à une voirie ?

Le Collège : ce n'est ni un nom officiel ni une voirie mais bien un chemin. Le nom qui sera dévoilé est symbolique.

Une conseillère des Engagés : les agriculteurs ont reçu un courrier pour le ramassage des pneus, y a-t-il des retours ? Faut-il une quantité minimale pour que le service soit assuré ?

Le Collège : il y a des réponses mais le nombre total n'est pas encore connu. Il a en effet été demandé aux agriculteurs de communiquer la quantité qu'ils déposeraient car en fonction de ces informations, un marché public doit être lancé afin de prévoir l'enlèvement pour la quantité estimée.

Un conseiller MCS demande quand les taches de goudron sur les voiries régionales seront enlevées. Elles devaient l'être début août comme cela avait été expliqué lors de la dernière séance du conseil communal.

Le Collège : comme il n'y a pas eu de réaction rapide de la part de l'entreprise responsable et du Service Public de Wallonie – Direction des Routes – bureau de Sprimont, il a été décidé d'interpeller directement le Directeur de la Direction des Routes de Liège.

Une conseillère des Engagés : serait-il possible que le rond-point de Dolembreux soit mieux entretenu qu'actuellement ?

Le Collège reconnaît qu'il est souhaitable que le rond-point soit mieux aménagé. Il faut toutefois savoir que s'il est actuellement dans cet état c'est parce que :

- il a fait l'objet d'un subside POLLEC et les aménagements qui y ont été réalisés ne peuvent être retirés faute de perdre le subside

- les aménagements précédents, plus classiques et avec des fleurs, demandaient trop d'interventions de la part du service communal qui devait ré intervenir à chaque fois qu'un véhicule était monté sur le rond-point et avait endommagé les plantations. Ce type d'accident arrivant plus que régulièrement, le SPW routes a été interpellé à plusieurs reprises afin qu'un aménagement approprié soit mis en place pour que les conducteurs sortant du tunnel voient mieux le rond-point face à eux.

Le SPW routes de Sprimont ne réagissant pas malgré plusieurs interpellations, le point a été évoqué en CPSR (Commission Provinciale de Sécurité Routière).

Il a par ailleurs été donné comme directive au service Travaux de la commune de pallier à l'inaction du SPW routes, tout en les informant, et de procéder au nettoyage sur les abords et au placement de potelets réfléchissants.

Une fois la sécurisation des lieux réalisée, un nouvel aménagement plus heureux et accueillant sera réalisé en conformité avec le subside POLLEC.

Cette situation sera expliquée aux citoyens via une communication également.

Un conseiller MCS : [quelle est l'estimation du coût des travaux de rénovation de l'administration communale ?](#)

Le Collège ne peut donner le montant de mémoire et renvoie les conseillers vers le procès-verbal de la séance du Collège communal (13/09/2022), mis en ligne à l'attention des conseillers communaux, lors de laquelle il a décidé de répondre à l'appel à projet n°49 - Plan de relance de la Wallonie en vue d'effectuer les travaux à l'administration communale.

Un conseiller des Engagés : lorsqu'une occupation du domaine public est autorisée (pour par exemple la réalisation de travaux ou le placement d'un conteneur) qui surveille si l'arrêté de police est bien respecté et si les piétons peuvent encore circuler en toute sécurité ?

Le Collège : c'est de la compétence de la police. Il ne faut toutefois pas hésiter à signaler s'il y a un souci ou un défaut de signalisation, la police en sera informée immédiatement.